

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **8 octobre 2007**

Décision n° **B-2007-5607**

commune (s) : Villeurbanne

objet : Cession, à l'Opac de Villeurbanne, d'un immeuble situé 285, cours Emile Zola

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision nord

Rapporteur : Monsieur Dumont

Président : Monsieur Jean-Paul Bret

Date de convocation du Bureau : 1er octobre 2007

Compte-rendu affiché le : 9 octobre 2007

Présents : MM. Bret, Da Passano, Dumont, Mme Pedrini, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Touraine, Reppelin, Darne J., Colin, Mme Elmalan, MM. Vesco, Duport, Lambert, Malaval, Mme Gelas, MM. Joly, Crédoz, Abadie, Barral, Laurent, David, Mmes Vessiller, Rabatel, MM. Crimier, Passi.

Absents excusés : MM. Collomb, Buna (pouvoir à Mme Vessiller), Muet, Pillonel, Claisse (pouvoir à Mme Elmalan), Mmes Guillemot, Mailler (pouvoir à M. David), M. Blein.

Absents non excusés : MM. Calvel, Polga, Daclin.

Bureau du 8 octobre 2007**Décision n° B-2007-5607**

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Cession, à l'Opac de Villeurbanne, d'un immeuble situé 285, cours Emile Zola**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 27 septembre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par arrêté en date du 4 juin 2007, la Communauté urbaine a décidé d'exercer son droit de préemption dans le cadre de la vente d'un immeuble appartenant à madame Colette Veyre composé :

- d'un bâtiment à usage d'habitation, de 8 niveaux sur rez-de-chaussée et sous-sol, comprenant 27 appartements d'une surface habitable de 1 784 mètres carrés,

- d'un bâtiment comprenant 27 garages,

le tout édifié sur une parcelle de terrain de 2 818 mètres carrés, cadastrée sous les numéros 1031 et 1033 de la section D, devenus n° 120 de la section AV au nouveau cadastre.

Cette acquisition est réalisée pour le compte de l'Opac de Villeurbanne qui en assure le préfinancement et dont le programme consiste en la réalisation d'une opération de réhabilitation de 27 logements représentant une surface de 1 798 mètres carrés, financés pour 24 logements en prêt locatif à usage social (PLUS) et pour les 3 autres en prêt locatif d'aide à l'insertion (PLAI).

Aux termes de la promesse d'achat qui est soumise au Bureau, la Communauté urbaine céderait à l'Opac de Villeurbanne, lorsqu'elle en sera devenue propriétaire, l'immeuble ci-dessus désigné pour un montant de 1 150 000 €, conformément à l'avis de France domaine, outre les frais divers supportés par la Communauté urbaine et qui lui seront remboursés par l'Opac de Villeurbanne ;

Vu ladite promesse d'achat ;

DECIDE

1° - Approuve la promesse d'achat qui lui est soumise, concernant la cession, à l'Opac de Villeurbanne, d'un immeuble situé 285, cours Emile Zola à Villeurbanne.

2° - Autorise monsieur le président à signer tous les documents et actes nécessaires à la régularisation de cette affaire.

3° - La recette correspondante sera inscrite au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2007 - compte 458 200 - fonction 824 - opération n° 1204.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,